

PROGRAMME DE FORMATION

La valorisation du patrimoine : la division de l'immeuble bâti

La formation que nous vous proposons vise à donner un véritable «mode d'emploi» pour mener à bien cette mission de conseil auprès de vos clients. L'objectif est de connaître et maîtriser les conversations utiles à tenir à vos clients, sur tous les aspects patrimoniaux : civil, fiscal et social...

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	• Connaissances de base de la fiscalité immobilière. • Connaissances de base sur la TVA immobilière • Avoir une pratique du conseil patrimonial.
Objectifs:	• Savoir valoriser le patrimoine existant et optimiser le patrimoine immobilier • Connaître le régime juridique et fiscal de la division, les écueils et pièges à éviter

La division de l'immeuble bâti

- La division de l'immeuble bâti
- Les prérequis
- La création de nouveaux logements
- La mise en copropriété
- Le droit de préemption du locataire
- Le propriétaire assujetti à TVA
- Cas pratique
- La fiscalité

Contenu pédagogique:

La division de l'immeuble non bâti

- La division de l'immeuble non bâti
- La notion d'unité foncière
- La notion d'implantation de bâtiments
- Le régime juridique
- Le terrain agricole devenu constructible
- Le propriétaire assujetti TVA
- Les taxes spécifiques
- La fiscalité

Le risque de requalification

CGPI / Courtiers

- Immobilier / Carte T / Loi Alur : 2 heures

Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN en cours de demande

Experts-comptables

2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Distanciel

Moyen
pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences
acquises

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

